

Le 23 mars 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 23 mars 2012 à 18h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Marc Dufresne, Marc Boivin et madame Émilie Naud formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 18h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-087-03-12

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 5) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

SM-088-03-12

**ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR L'AUGMENTATION DE  
LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE # PP-1, SITUÉ SUR LA  
RUE SAUVAGEAU, POUR LES BESOINS DU DÉVELOPPEMENT  
RÉSIDENTIEL RUE MATTE – PHASES V ET VI**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Marc-des-Carières a approuvé par résolution #SM-057-02-12, le 21 février 2012, le prolongement des services de la rue Matte – Phases V et VI;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de certificat d'autorisation a été déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 19 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse de la demande par le MDDEP, il a été exigé que la capacité du poste de pompage # PP-1 soit augmentée afin de répondre aux besoins du développement résidentiel rue Matte – Phases V et VI;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Dufresne  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil s'engage à augmenter la capacité du poste de pompage # PP-1 situé sur la rue Sauvageau pour les besoins du développement résidentiel rue Matte – Phases V et VI.

**QUE** le Conseil s'engage à faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement auprès du MDDEP pour les travaux à effectuer au poste de pompage # PP-1 qui vise à modifier la capacité de ce dernier.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-089-03-12

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 18h10.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire